



Mise à pied et suppression de mon ordinateur portable profess.

Par **soleilnat**, le **24/04/2010** à **18:26**

Bonjour,

Je travaille actuellement au sein d'une entreprise de 2100 salariés qui, pour éviter de mettre en place un PSE propose à une liste de 100 personnes de partir pour faute grave et de signer en parallèle une transaction financière dans laquelle ils payent les indemnités légales + préavis. Ce montant versé 1 mois plus tard nous permet d'éviter les 75 jours de carence appliqués par les assedics. J'ai refusé cette proposition et prévenu l'inspection du Travail des irrégularités de mon employeur. Après le passage de l'inspecteur du travail, j'ai été convoqué avec une lettre de convocation à entretien préalable, assortie d'une mise à pied conservatoire. Mon employeur m'a saisi mon ordinateur portable dans la minute et fouillé tous mes placards. A t-il **le droit** de saisir mon ordinateur portable (avec le risque qu'il "fabrique" une faute grave pendant ma mise à pied ?). J'ai demandé par LR+AR la restitution de celui-ci pour récupérer mes dossiers personnels (agenda électronique avec tous mes contacts, etc...). A t-il obligation de répondre favorablement à ma demande ?

Merci de votre réponse,

Très cordialement,

Nathalie Duc